

## Autorisation de reproduction et de diffusion (images, sons, textes)

Je soussigné/e :

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

le / la responsable pédagogique représentant la classe ou le groupe dans la catégorie « classe » :

NOM de l'établissement :

.....

CLASSE : .....

ADRESSE : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

- garantis avoir obtenu l'autorisation de droit à l'image de toute personne filmée ou photographiée ainsi que les autorisations nécessaires à l'utilisation de toutes les œuvres intégrées dans la production collective soumise au concours « L'avenir s' imagine ! » (son, musique, image, dessin, photo, vidéo, texte...);
- avoir obtenu les autorisations parentales de l'ensemble des participants mineurs ;
- et autorise par la présente l'Onisep Occitanie et ses partenaires, l'académie de Montpellier et l'académie de Toulouse par leurs services de mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, la Ville de Montpellier avec le conseil municipal des enfants, la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Seaquarium, la Délégation à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC) de l'académie de Montpellier et l'Atelier Canopé 34, à reproduire et diffuser ses écrits et/ou son image et/ou sa voix enregistrées lors du jeu-concours « L'avenir s' imagine ! » qui se déroule du **15 octobre 2018 au 12 mai 2019**, sur tous supports (notamment papier, cassette vidéo et audio, CD ROM, DVD, VCD, clé USB, disque dur d'ordinateur, lecteur mp3, site Internet, téléphone mobile), aux fins d'illustration de produits audiovisuels, multimédias, papiers, sites Internet relatifs à l'information sur les formations et les professions, destinés à être diffusés et exploités à titre gratuit ou onéreux par l'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions (ONISEP et son réseau de délégations régionales) ou par ses partenaires, en France et à l'étranger.

La présente autorisation vaut pour une durée maximum de cinqans et est valable pour le monde entier.  
Je renonce expressément à toute contrepartie pécuniaire au titre de cette autorisation.

**Signature précédée de la mention « bon pour accord » et cachet de l'établissement :**

PS : à tout moment, sur simple lettre adressée à l'ONISEP Occitanie site de Montpellier, 31 rue de l'Université, CS 39004, 34064 MONTPELLIER cedex 2, je pourrai demander à l'ONISEP que les écrits/images/voix enregistrés et faisant l'objet de la présente autorisation ne soient plus utilisés pour les produits à venir. L'autorisation demeurera néanmoins valable pour tous les produits édités antérieurement à ma demande.

**Autorisation à retourner dès ma participation et au plus tard avant la clôture du jeu le 12 mai 2019 23h59 à :**

**ONISEP Occitanie site de Montpellier, Jeu-concours « L'avenir s' imagine ! », CS 39004, 31 rue de l'Université,  
34064 MONTPELLIER cedex 2 - [jeu-lavenirsimagine@onisep.fr](mailto:jeu-lavenirsimagine@onisep.fr).**

Règlement du jeu à télécharger sur [www.lavenirsimagine.com](http://www.lavenirsimagine.com)

